



Pour le Président  
et par délégation

Directrice Générale  
des Services

Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 027-242700276-20251020-B20102025\_01-DE

SLO

B-20-10-2025/01

Département  
**EURE**  
Arrondissement  
**EVREUX**  
Canton  
**CONCHES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU BUREAU DU 20 OCTOBRE 2025**

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| Nombre de délégués en exercice : | 15         |
| Nombre de présents :             | 11         |
| Nombre de votants :              | 11         |
| Date de Convocation :            | 13/10/2025 |

**L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt Octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Monsieur Jérôme PASCO, Président**

**Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,**

**Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,**

**Messieurs Christophe CAPELLE, Jacques FAUVEL, Membres du Bureau**

**ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES**

**Madame Laurence CLERET**

**Messieurs Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques HADPEY**

**Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE**

**Objet : MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES**

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibération en date du 7 Avril 2025, le Bureau Communautaire avait décidé de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Conches et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans le cadre de la procédure de consultation afférente aux services d'assurance (Responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes, protection juridique des agents et des élus).



Les marchés en vigueur arrivent à échéance au 31 Décembre 2025, la Communauté de Communes du Pays de Conches, avec le concours de PROTECTAS, a donc lancé une consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2, R2124-2-1 et R2161-2 à R2161-5 Code de la Commande Publique, avec allotissement :

- Lot n° 1 : Responsabilité et risques annexes
- Lot n° 2 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot n° 3 : Protection juridique des personnes physiques

La durée des contrats est prévue pour cinq ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence n° 25-98430, publié le 5 septembre 2025, au JOUE sous la référence n°581998-2025 publié le 5 Septembre 2025 ainsi que sur le profil acheteur. Sur ce dernier, cinq retraits du dossier de consultation ont été authentifiés.

Les critères d'analyse ont été fixés de la manière suivante :

- Nature et étendue des garanties – Qualité des clauses contractuelles (Coefficient 5)
- Tarification (Coefficient 4)
- Modalités et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire (Coefficient 1)

Deux offres ont été remises :

**Lot n° 1 – Responsabilité et risques annexes**

Aucune offre reçue

**Lot n° 2 – Flotte automobile et risques annexes**

Aucune offre reçue

**Lot n° 3 – Protection juridique des agents et des élus**

Cabinet K RE/Compagnie SOLUCIA SP J

Cabinet MADELAINE BRISSET/Compagnie CFDP ASSURANCES



*Au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, il a été procédé à une analyse des offres. La commission d'appel d'offres, réunie le 20 octobre 2025, a*

↳ **Déclaré** les lots n° 1 et 2 sans suite pour cause d'infructuosité

↳ **Décidé de passer** un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions définies à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique pour les lots n° 1 et 2

↳ **Retenu** l'offre et **attribué** le marché au Cabinet MADELAINE BRISSET/Compagnie CFDP au titre du lot n° 3 – Responsabilité et risques annexes sur la base d'une prime annuelle de 434,15 € T.T.C. et 200,88 € T.T.C. soit 5,21€ H.T. par assuré.

*Les membres du Bureau Communautaire, après avoir pris connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité :*

↳ **Prennent acte** de l'infructuosité des lots n°1 et 2

↳ **Décident** de lancer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions définies à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique pour les lots n° 1 et 2

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché avec le cabinet MADELAINE BRISSET/Compagnie CFDP, dont l'offre a été retenue au titre du lot n°3 responsabilité et risques annexes ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier, y compris la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les lots n°1 et 2.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

*Conches, le Vingt-Deux Octobre Deux Mil Vingt-Cinq*

**LE PRÉSIDENT**

Jérôme PASCO

